

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché de travaux « Rénovation du bâtiment d'accueil de l'aérodrome de Rorthais »

Décision D-2024-188

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2123-1 2° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 3 mai 2024 sur le profil acheteur et BOAMP;
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 176 200,00 HT ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2024_22_MAP2, en procédure adaptée concernant la « Rénovation du bâtiment d'accueil de l'aérodrome de Rorthais », 10 plis ont été reçus, 9 offres ont été analysées et 1 pli a été jugé irrégulier.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° 2024_22_MAP2 « Rénovation du bâtiment d'accueil de l'aérodrome de Rorthais » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
1 – Charpente Bois – Couverture Zinc	SAS Jean ROBERT 12 rue de Rabatté BP 10082 86202 LOUDUN Cedex SIRET : 347 886 947 00014	Tranche ferme : 74 209,31 € Tranche optionnelle : 29 280,87 € Total des tranches : 103 490.18 €	Tranche ferme : 89 051,17 € Tranche optionnelle : 35 137,04 € Total des tranches : 124 188.22 €
2-Cloisons sèches- isolation	SAS CLOCHARD Dolor 2 Chemin Grimaudière 79300 BRESSUIRE SIRET : 422 516 542 000 20	11 435.84 €	13 723.01 €

3-Peintures	SAS MERLET DECO 9 bd Georges Pompidou 79140 CERIZAY SIRET : 432 051 571 00029	Tranche ferme : 1 957.28 € Tranche optionnelle : 8 533.75 € Total des tranches : 10 491.03 €	Tranche ferme : 2 348.73 € Tranche optionnelle : 10 240.50€ Total des tranches : 12 589.23 €
4-Electricité	SAS Michel BOISSINOT 32 rue de la poterie 79700 MAULEON SIRET : 492 582 721 00014	Tranche ferme : 6 100 € Tranches optionnelles : - 2 930 € - 11 200 € Total des tranches : 20 230 €	Tranche ferme : 7 320 € Tranches optionnelles : - 3 516 € - 13 440 € Total des tranches : 24 276 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **27 JUIN 2024**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le **27 JUIN 2024**

Notifié ou publié le **27 JUIN 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.